



Accord Commercial lié à l'utilisation du service de facturation électronique

Madame, Monsieur,

Afin de répondre aux nouvelles exigences législatives votées ces dernières années, nous mettons en place la dématérialisation de nos factures pour l'ensemble de nos clients, ces nouvelles lois imposent la mise en place de nouveaux outils qui deviendront obligatoires à terme.

La dématérialisation consiste à améliorer le processus de facturation en transférant vos factures par voie électronique. La loi de modernisation de l'économie a défini le planning suivant pour une montée en puissance progressive, à savoir :

- * 1^{er} janvier 2017 : pour les grandes entreprises et les fournisseurs publics
- * 1^{er} janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire
- * 1^{er} janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises
- * 1^{er} janvier 2020 : pour les micro-entreprises.



Afin de vous accompagner et vous apporter notre expertise dans ces domaines technologiques, notre responsable du département solution prendra contact avec vous, pour vous permettre d'être prêt à la date buttoir définie selon la taille de votre entreprise.

Cependant, si vous souhaitez un rendez-vous plus rapide :

Mr Georges ZOU se tient à votre disposition au 06.58.05.82.71 ou au 01.46.60.54.02

g.zou@groupe-abyssse.fr

✂-----

Pour mener à bien ce projet, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous

| Personne habilitée à recevoir les factures | |
|--|--|
| Nom et Prénom | |
| Fonction | |
| Adresse mail | |

Pour tout changement d'adresse électronique, merci de nous en informer le plus rapidement possible à cette adresse : a.ottmann@groupe-abyssse.fr

Merci de nous renvoyer le présent document soit par :

Mail : a.ottmann@groupe-abyssse.fr

Courrier postal : 10 Avenue Lombart – 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Fax : 01.46.60.54.03